



L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,80 €

Sommaire	
Édito	p. 1
Mouvement	p. 2
Actualités département	p. 4
Infos syndicales	p. 6
Actualités	p. 7

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 26 mars 2010

**Demi-journées d'information
syndicale en avril-mai 2010**
ouvertes à tous les collègues

Édito

Bouc émissaire !

- **Briançon : mercredi 28 avril 2010**
9h00-12h00 centre culturel salle des associations

- **GAP : mercredi 28 avril 2010**
08h30-11h30 Salle polyvalente du Lycée D. Villars

- **Saint-Bonnet : mercredi 05 mai 2010**
8h30-11h30 Salle de la mairie

- **Guillestre : mercredi 05 mai 2010**
08h30-11h30 École élémentaire

Modalités page 6

Rappel : vous pouvez participer à la demi-journée d'information syndicale de votre choix : Gap, Briançon, St Bonnet...

Congrès départemental statutaire du SNUipp 05

**Mercredi 12 mai 2010 (journée de récupération du pont de l'ascension),
La Bâtie-Neuve.**

Toutes les modalités vous parviendront dans un prochain bulletin. Le congrès est ouvert aux seuls adhérents.

**Il est encore temps de se syndiquer
ou de se resyndiquer.**

Les enseignants des écoles seraient-ils responsables des « problèmes » de l'école ?

A en croire nos gouvernants et notre hiérarchie, ça ne fait aucun doute !

Ces mêmes personnes savent-elles comment se déroule la journée de classe d'un enseignant lambda ? Pas sûr ! Petit rafraîchissement. Début de la journée : 7h45, histoire de finir de préparer matériellement la classe ; 8h20 : accueil des élèves ; 8h30-11h30 : classe (surveillance de récréation au milieu) ; 11h30-11h45 : sortie des élèves ; 11h45-12h15 : correction du travail de la matinée et préparation de l'après-midi. 12h15-12h50 : petite concertation informelle autour d'un casse-croûte ; 12h50-13h20 : aide personnalisée ; 13h20 : accueil des élèves ; 13h30-16h30 : classe (surveillance de récréation au milieu) ; 16h30-17h30 : parents, corrections... Et le soir à la maison, on continue à corriger et à préparer... et on ne parle pas du mercredi, du week-end et d'une partie des vacances. Les enseignants, des nantis ? Pas sûr !

Alors, oui, nous sommes tous très irrités et mécontents d'un gouvernement qui réforme plus vite que son ombre sans jamais se soucier des enseignants qui devront mettre en place toutes ces inepties.

La demande du SNUipp n'est pourtant pas invraisemblable : juste se mettre autour d'une table, faire remonter, être écouté sur les vrais problèmes de l'école et sur les solutions et les revendications qu'il porte. Les experts de l'éducation sont bien avant tout les praticiens, les chercheurs... et sûrement pas les bureaucrates !

Sur le plan départemental, on peut toujours demander aux enseignants de respecter un cadre, les rappeler à l'ordre, les convoquer, les sanctionner... encore faudrait-il qu'un cadre explicite soit posé, en concertation avec tous les acteurs. Bref, dans cette ambiance, il y a effectivement peu de chance que l'école sorte grandie et les seuls qui continueront à faire avancer « la machine » ce sont bien les enseignants tous les jours dans leur classe.

G. C.

Compte-rendu de la CAPD du 12 mars 2010

Étaient présents pour le SNUipp : Geoffroy Chevalier, Magali Manuel, Catherine Denis, Bernard Hodoul et Christophe Mathieu.

1/ Incidences des mesures de carte scolaire sur les personnels :

Douze personnes sont concernées par une mesure de carte scolaire suite à la publication de l'arrêté en date du 05/02/2010 et notamment concernant des fermetures de classe et l'implantation de postes fléchés en langues vivantes dans les écoles.

Des mesures techniques sont également prises. Elles concernent notamment l'implantation de postes fléchés en langues dans les écoles quand c'est un collègue de l'école qui assurera cet enseignement. Elles concernent également la nouvelle implantation des postes de brigades de formation continue dans les écoles à 4 classes puisqu'ils devront, à la rentrée prochaine, effectuer les décharges de directeurs de ces écoles.

Le SNUipp a demandé que ces derniers puissent éventuellement permuer entre eux par rapport à leur nouveau rattachement.

2/ Temps partiels :

L'inspecteur d'Académie a décidé de ne plus accorder d'office les temps partiels aux directeurs d'école et aux chargés de classe unique estimant que cette fonction ne permet pas un travail « en pointillé ».

Nous avons obtenu que ces situations soient examinées au cas par cas. Selon nous il existe très peu d'écoles où ce temps partiel pose problème.

Cette année, les demandes ont donc été examinées. Un mi-temps annualisé a été refusé à 2 collègues de la circonscription de Briançon. Les futurs titulaires ayant demandé un temps partiel seront reçus par l'inspecteur.

A partir de l'année prochaine, l'administration organisera les mi-temps annualisés.

Les collègues feront la demande et les appariements seront effectués par l'administration.

Mises en disponibilité : l'administration rappelle que le département étant en surnombre, les réintégrations après disponibilité ne seront pas automatiques. Le SNUipp fait remarquer que ce surnombre n'est pas le fait des enseignants ni des syndicats mais le fait du ministère. Il demande que tous les collègues faisant part de leur souhait de

réintégration soient satisfaits.

3/ Liste d'aptitude à la direction d'école :

Cinq candidats ont sollicité leur inscription sur liste d'aptitude avec entretien : 4 présents - tous retenus : X, X, X, X.

Les sept candidats assurant l'intérim durant la présente année scolaire sont retenus : X, X, X, X, X, X, X.

4/ Congé de formation professionnelle :

Compte tenu des « contraintes budgétaires », il n'y aura qu'une possibilité de départ en formation.

Sept collègues ont déposé une candidature et ont été reçus par l'administration. Trois candidats ont été retenus par rapport au projet qu'ils ont présenté et à sa recevabilité (diplôme reconnu par l'éducation Nationale entre autres) :

1 / X, 2 / X, 3 / X.

5/ Départ en stage CAPA-SH :

Deux candidats seulement devraient pouvoir partir en stage (option D). Ils sont classés comme suit : 1 / X, 2 / X, 3 / X.

Le SNUipp demande à ce que, dans les UPI, les enseignants du premier degré ne soient pas la variable d'ajustement du second degré. Le SNUipp rappelle que les supports d'UPI sont des supports du premier degré. La demande est faite pour que les enseignants du premier degré puissent aussi faire acte de candidature sur tous ces postes.

Il demande également que des départs en option F soient organisés compte-tenu des besoins du département.

6/ Accès à la hors classe des professeurs d'école :

Depuis l'an dernier, la possibilité d'accorder 1 point supplémentaire aux directeurs « méritants » est permise à l'IA. Ce que nous avons à nouveau dénoncé mais que l'IA s'est empressé de reconduire. Nous ne connaissons pas encore le nombre de possibilités pour cette année (11 l'an dernier).

Trois directeurs(trices) - suffisamment bien placés sur la liste - vont bénéficier de ce point supplémentaire. Aucun ne s'est vu refusé cette bonification. A titre indicatif, nous publions ci-après les 15 premiers de la liste. Certains d'entre-eux sont retraitables, nous ne savons pas s'ils renonceront à partir à la retraite en septembre 2010

pour bénéficier de la hors classe ou non.
X, X, X, X, X, X, X, X, X, X, X, X, X, X, X.

7/ Questions diverses :

- Frais de déplacements temporaires : nous avons abordé à nouveau la question des frais de déplacements rappelant combien la situation actuelle était insupportable, notamment par rapport au problème des communes limitrophes. Le SNUipp a obtenu du Recteur la tenue d'un groupe de travail académique.

NB : Cette question concernant plusieurs catégories de personnels de l'éducation nationale, elle devient un problème fédéral qui va être relayé au plan départemental par la FSU.

- Postes fléchés « langues » : cette question fait l'objet de réunions organisées actuellement par le SNUipp (Gap et Briançon) car elle suscite toujours autant de réactions des collègues par rapport aux nominations, au fonctionnement et à l'organisation concrète dans les écoles.

- Remplacement : le SNUipp a rappelé à l'IA combien la situation du remplacement était catastrophique cette année. Le constat est unanime et confirmé par les IEN. Aucune solution concrète n'est évidemment apportée par l'inspecteur d'académie. Nous avons demandé à l'Administration de nous fournir les documents statistiques concernant l'état du remplacement dans chaque circonscription, qui illustreront à n'en pas douter le manque criant de ziliens.

- Situation d'un collègue CPC EPS affecté à titre provisoire sur un poste devenu vacant : Gilles Brochier est titularisé sur le poste de CPC de la circonscription de Gap-Buëch.

- L'inspecteur informe la CAPD de la baisse d'une note d'un collègue. C'est devenu monnaie courante à chaque CAPD.

- Une nouvelle grille de notation devrait être mise en place à la rentrée prochaine. Pour l'instant c'est toujours et encore la grille actuelle qui fait référence (dixit l'Inspecteur d'Académie). Néanmoins, plusieurs collègues font état de notes pivot plus basses que celles de la grille actuelle. Incompréhension ! Le SNUipp souhaite approfondir cette question et demande à tous les collègues qui seraient concernés par cette ano-

malie de le contacter. Il souhaite également que cette nouvelle grille soit présentée en CAPD.

Compte-rendu du groupe de travail sur le mouvement

Cette année le travail effectué autour du mouvement a été constructif et a abouti à une circulaire qui respecte davantage l'équité entre les collègues. Cependant, le SNUipp continue de contester plusieurs points de cette circulaire qui émanent directement de la circulaire ministérielle.

Ce groupe de travail portait uniquement sur le barème relatif aux mutations intra-départementales.

1. Prise en compte de la situation professionnelle.

AGS + note + Points de stabilité + points de postes difficiles

Le SNUipp a dénoncé la réintroduction de la note dans ce barème quand dans la plupart des départements elle disparaît !!! Néanmoins, ce barème sera plus équitable et transparent que celui de l'an dernier (à l'échelon). Les points de stabilité se trouvent minorés par rapport à l'AGS et ne devraient pas trop handicaper les enseignants affectés à titre provisoire. Le SNUipp s'interroge toujours sur l'apport dans le barème de ces points. Permettront-ils effectivement d'éviter l'enracinement dans un poste ? Cela reste à démontrer ! Le SNUipp aurait préféré la suppression de ces points.

2. Gestion des ressources humaines

Priorité au titre du handicap : 100 points accordés (si constitution d'un dossier). Cette mesure ne s'applique que sur des vœux géographiques et non sur des postes précis.

Affectation des néo-titulaires et des stagiaires : Les néo-titulaires participent au mouvement et bénéficieront d'une affectation « protégée », excluant les postes de ZIL, Brigade FC, ASH, direction.

Ces postes seront « prélevés » en priorité sur des postes à titre provisoire (deux collègues qui travaillent à mi-temps libèrent un poste à plein temps par exemple) pour ne pas restreindre davantage le nombre de postes offerts au premier mouvement. Les stagiaires (nouvelle formule) seront affectés sur des supports de brigades (en surnombre) tel que le prévoit la dernière note de cadrage ministérielle et n'impacteront donc pas le mouvement.

Postes particuliers, avec entretien devant une commission : Conseiller Pédagogique, animateurs (réseau, soutien, EMALA), coordonnateur ZEP, référent MDPH, AVS-CDOEA, postes fléchés en langue.

Le SNUipp continue de dénoncer la multiplication des postes à profil qui échappent au barème du mouvement et introduit donc une iniquité de fait.

3. Priorités réglementaires :

Mesures de carte scolaire :

L'enseignant victime d'une mesure de carte scolaire reçoit une bonification de 200 points, mais doit obligatoirement formuler en premier vœu le maintien dans l'école sur un poste de même nature et un vœu géographique sur la commune. Et sur les communes limitrophes de manière concentrique si les premiers vœux ne sont pas satisfaits.

Retour d'un congé parental ou d'un CLD :

L'enseignant perd son affectation à titre définitif dès le premier jour du congé.

Si la réintégration a lieu en cours d'année, l'enseignant est affecté à titre provisoire sur un poste libéré ou vacant.

Si la réintégration a lieu en début d'année scolaire, l'enseignant doit participer au mouvement. Deux cas se présentent :

- congé inférieur à un an : participation au mouvement et priorité sur le dernier poste occupé (s'il est demandé dans le mouvement).

- congé supérieur à un an : priorité sur postes de même nature dans la même commune et dans les communes alentour le cas échéant.

Le but est de rapprocher l'intéressé(e) du dernier poste occupé à titre définitif avant la mise en congé parental conformément à la loi.

Situation familiale : rapprochement de conjoints, enfants de moins de 20 ans.

4. Nouveautés :

Nouveaux postes proposés à titre définitif : postes de titulaires départementaux sur postes fractionnés de décharges : 6 sur Gap, 1 sur l'Embrunais et 1 sur le Briançonnais. Ces postes étaient jusqu'à présent proposés à titre provisoire. Ces postes seront rattachés à une école, sur une décharge de direction. Le complément est fait chaque année avec d'autres décharges ou rompus de temps partiels.

5. Divers : une deuxième saisie des vœux aura bien lieu avant le mouvement d'ajustement, comprenant au moins **5 vœux géographiques**.

Les collègues pourront donc exprimer des vœux et des observations lors de cette phase.

Cependant, ce n'est pas un premier mouvement bis, c'est une phase d'ajustement. Les couplages de temps partiels ne devraient donc plus être possibles pour constituer un poste à temps plein et c'est l'administration qui proposera ce couplage. Par exemple, un collègue qui veut un poste de maternelle à Gap, demandera dans un premier temps les postes à temps plein proposés et dans un deuxième temps un vœu géographique : tout poste maternelle à Gap. Les observations mentionnées guideront l'administration pour composer un poste si un poste à temps plein n'est pas obtenu. Évidemment ces opérations se dérouleront dans l'ordre du barème.

Cette nouvelle approche peut paraître plus restrictive qu'auparavant mais dans beaucoup de départements cette phase n'existera plus. Pour nous elle garantit l'équité et c'était un point fort de nos revendications.

Quelques précisions pour bien faire son premier mouvement :

Compte-tenu de la manière dont va se dérouler la phase d'ajustement, il est très important de bien faire son premier mouvement (sans doute plus qu'auparavant).

Pour cela, il convient de demander tous les postes que l'on souhaite obtenir et uniquement ceux-là. Ne pas tenir compte de l'intitulé : « susceptible ou vacant » et des bruits qui courent sur ce que les collègues ont l'intention de faire ou non parce que l'on n'a pas plus de chances d'obtenir un poste vacant qu'un poste susceptible.

Rappelons également, que contrairement à une rumeur qui circule en ce moment, un enseignant titulaire d'un poste ne quitte son poste que s'il participe au mouvement et que s'il obtient un autre poste à titre définitif (sauf cas particuliers : un collègue qui obtient un poste de direction et qui n'est pas inscrit sur la liste d'aptitude, obtiendra ce poste à titre provisoire). Si un collègue titulaire participe au mouvement et n'obtient aucun de ses vœux, il reste bien évidemment titulaire de son poste.

Compte-rendu des réunions sur le thème des postes fléchés langues vivantes (Gap et Briançon) jeudi 11 mars et jeudi 18 mars 2010

Étaient présentes : école du Stade (poste fléché italien depuis 2009), école élémentaire de Fontreynne (poste fléché allemand à la rentrée 2010), école primaire de La Saulce (poste fléché italien depuis 2009), école la Pépinière (poste fléché allemand à la rentrée 2010), école de Chorges (poste fléché italien à la rentrée 2010), école de St Bonnet, (poste fléché italien depuis 2009 mais non pourvu), école élémentaire de Puymaure (poste fléché italien à la rentrée 2010), Le Monétier les Bains (poste fléché italien à la rentrée 2010), école primaire de La Salle les Alpes (poste fléché italien depuis 2009), école primaire de Saint Chafrey (poste fléché italien depuis 2009), école élémentaire de Briançon Mi-Chaussée (poste fléché italien à la rentrée 2010), école élémentaire de Briançon Fortville (poste fléché italien à la rentrée 2010), école primaire de Briançon Pont Cervières (poste fléché italien à la rentrée 2010), école primaire de Villar Saint Pancrace (pas de poste fléché), école primaire de Briançon Oronce-Fine (pas de poste fléché mais enseignement de l'allemand assuré par le directeur). Et d'autres que l'on oublie.

1 - Inventaire des problèmes liés au dispositif « postes fléchés »

- fermeture de classes qui induisent des mesures de carte scolaire sur les écoles où aucun des collègues ne peut assurer l'enseignement de la langue nouvelle. C'est injuste car c'est le dernier arrivé qui part au risque de priver l'équipe d'une ressource (notamment en anglais).

- Recrutement aléatoire : une enseignante titulaire d'une licence en allemand se voit refuser un poste parce qu'elle a fait des erreurs lors d'un entretien, une autre enseignante n'a d'autre condition à remplir pour obtenir le poste qu'une participation à un stage départemental de langue, et une autre encore n'a eu qu'à accepter la proposition sans contrepartie (ni stage, ni entretien). Recrutement très personnalisé mais sûrement pas équitable et peu transparent.

- Dans la mise en œuvre. Question des décloisonnements et échanges de services : jusqu'où peut-on aller (voir encadré). Qu'en est-il avec la réduction de la semaine

à 24 heures et les programmes 2008) ?

Quelques exemples de ce qui se passe actuellement dans les écoles qui disposent d'un poste fléché :

- des directeurs prennent du temps sur leur décharge ou sur leur classe pour assurer l'enseignement de la langue.

- Dans une autre école : le poste fléché italien aurait dû ouvrir à la rentrée 2009 mais personne n'est candidat...

- Une école a produit un projet conséquent sur la mise en œuvre de l'enseignement des langues mais ne sait pas pour autant comment va se décliner ce projet par la suite avec la montée en puissance du dispositif.

- Ici, deux enfants suivent l'enseignement de l'italien avec l'enseignant pendant qu'un assistant de langue « fait classe » aux autres élèves.

- Là, un collègue, pendant que ses élèves de petite section font la sieste, prend les élèves de moyenne section de la collègue qui va faire l'anglais au CE1 pendant que quelques élèves font de l'italien avec l'enseignant fléché.

Pour résumer, chaque école essaye de mettre en classe un fonctionnement, avec des assistants de langue ou non, mais on touche vite les limites de l'exercice. Qu'en sera-t-il quand il faudra enseigner une langue pour quatre niveaux ? Que vont devenir les assistants de langue, leurs missions ? Et l'anglais dans ce système ? Que se passe-t-il si aucun enfant ne choisit la langue ou si tous les élèves, ou la moitié la choisissent ?

2 - Questions que cela pose

* A quel cahier des charges l'attribution des postes fléchés répond-elle ?

* Quelle est la durée maximale pour les échanges de service ?

* Que se passe-t-il en cas de fermeture de poste dans l'école ? La règle du "dernier nommé" s'applique-t-elle si celui-ci est l'enseignant fléché ?

* Y a-t-il un minimum d'élèves par classe d'âge à avoir pour mettre en œuvre l'enseignement de la langue ?

* La nécessité d'assurer la continuité de l'enseignement du CE1 au collège n'oriente-t-elle pas les collègues vers une coloration "italien" ou "allemand" ?

* Comment concilier l'augmentation du nombre de postes fléchés avec la baisse envisagée du nombre d'intervenants extérieurs ?

* A quelles conditions peut-on faire appel à des professeurs de collège dans le cadre de projets liaison CM2 / 6ème classes bilingues ?

3 - Conclusion et actions à venir

- Les postes fléchés pourquoi pas ? Mais pas à n'importe quelles conditions : moyens supplémentaires, habilitation, formation...

- Nous allons demander une audience à l'Inspecteur d'Académie pour avoir des réponses à toutes ces questions et un groupe de travail pour construire des projets cohérents dans les écoles.

Compte-rendu élaboré par Christelle GARCIA et Geoffroy CHEVALIER

Rappel réglementaire en référence à la note du 11 mars 1991

Il est possible d'organiser des échanges de service pour certaines disciplines. Ces échanges de services doivent tenir compte du rythme et du niveau des élèves d'une part, de la compétence entre les maîtres d'autre part.

Leur but est de permettre à l'élève :

- de conserver un enseignant et un groupe classe comme référents pendant une partie du temps scolaire,
- de bénéficier d'enseignements adaptés à son rythme d'apprentissage.

HORAIRES

- Cycle 1 : Le décloisonnement doit être appliqué avec prudence (les jeunes enfants ont besoin de repères stables, notamment par rapport à l'adulte)
- Cycle 2 : Maximum 3 heures par semaine.
- Cycle 3 : Maximum 6 heures par semaine.

Les instituteurs qui pratiquent le décloisonnement doivent rester polyvalents. En aucun cas, le maître qui pratique l'art plastique dans son échange de service ne peut se contenter de cette matière dans son emploi du temps.

Compte-rendu du CHS (Comité Hygiène et Sécurité) du 22 mars 2010

Cette année, c'était la première réunion depuis le 11/12/2008. Le CHS doit réglementairement se réunir au moins deux fois dans l'année. Nous en sommes encore loin. !.!.!.!

L'ordre du jour présentait des comptes-rendus et des bilans. Les interventions et le débat se sont déroulés dans des allers-retours non constructifs.

Les trois priorités académiques présentées sont les suivantes :

-La consultation régulière des CHS en accord avec le décret à venir. Pour les EPLE, le CA se substitue au CHS. Le chef d'établissement y présente le programme annuel.

-La mise en place des réseaux des ACO MO HST(Agent chargé de la mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité au travail). Chaque établissement du second degré en a désigné un, souvent un personnel TOS, ce qui peut conduire à un problème de représentativité. Dans le premier degré, il y a un ACO MO par circonscription (un CPC) et un ACO MO départemental chargé de coordonner l'ensemble des ACO MO départementaux et rattaché à l'IA, Monsieur ESMIEU.

-le programme annuel élaboré à partir de la remontée des documents uniques d'évaluation des risques. La synthèse des documents permet un classement des risques professionnels ; on s'aperçoit ainsi que 80% de ces risques concernent les chutes et chocs, et qu'à contrario le stress représente moins de 5%, ce qui paraît être en grand décalage avec la réalité du terrain. La priorité académique de prévention des risques se base sur la connaissance préalable de ces mêmes risques. Or, seuls 30% des chefs d'établissement du second

degré ont répondu à l'enquête, et aucune donnée n'a pu être recueillie pour le premier degré. La prévention des risques est donc compromise. Aucun travail sérieux ne peut être fait. Si ces enquêtes sont encore à la charge des directeurs d'école, ce sera du travail supplémentaire...Pour quels résultats ?

Le Docteur ARNAL, médecin de prévention de l'Académie, existe bien, nous l'avons rencontrée !!!

Nous avons rappelé que dans le décret modifié 82-453 du 9 mai 1995, chaque agent doit bénéficier d'une visite médicale de prévention quinquennale. Pour toute réponse, le médecin de prévention nous a informés qu'elle était en charge de 19000 agents, qu'elle n'avait effectué aucune des visites demandées mais que les agents concernés avaient été dirigés vers leur médecin traitant. Pour assumer cette tâche, un contingent de 30 médecins serait nécessaire. Tout ceci étant inscrit à sa demande au PV de la réunion du Comité pour être relayé au niveau académique et national.

Point « amiante » : un recensement (auto questionnaire) d'exposition à l'amiante a été réalisé pour les personnels nés avant 1948 et/ou 1955. Sur les 648 dossiers retournés, 12 n'étaient pas recevables, 348 avaient eu une exposition « faible », 33 une exposition « intermédiaire », 4 une exposition « forte ». Ce classement correspond au suivi de la personne. Dans les Hautes Alpes, sur les 18 dossiers, 4 n'ont pas été exposés, 11 correspondaient à une exposition « faible », 3 une exposition « intermédiaire », 0 une exposition « forte ». Deux de ces personnes sont encore en activité. Les retraités sont renvoyés vers leur médecin traitant.

Quant au STRESS, les indicateurs autres que ceux émanant de l'Administration (limitatifs car non confidentiels), font appa-

raître une autre réalité : il s'agit des indicateurs de la DRH selon lesquels la moitié des arrêts maladie est directement liée au stress, tout comme le « turn-over » du personnel dans un établissement, ou des indicateurs médicaux comme l'hypertension, les accidents professionnels, les conséquences d'une agression. Le réseau PAS de la MGEN fait partie de ces autres indicateurs (37 dossiers en 2009 pour le 05) ainsi que les syndicats quand des conflits au travail émergent.

Malgré ces constats, la priorité Académique se portera sur l'évaluation des risques chimiques.

Dans la liste venaient aussi en bonne place, les incivilités, les agressions physiques et verbales, les violences, le stress, le harcèlement moral ...

En clair le CHS n'a pas retenu de priorité concernant la prévention...

La FSU a demandé qu'un groupe de travail avec des représentants des ACO MO de circonscription et d'établissement se tienne avant le CHS suivant prévu en juin. La date du mardi 18 mai matin a été retenue. L'objectif de ce groupe de travail sera de déterminer une juste priorité de la prévention des risques, et de comprendre (?) pourquoi le premier degré ne fait pas remonter de données.

On aura beau faire émerger des priorités et des besoins, dans l'état actuel des moyens humains et financiers, tout ceci risque de paraître très beau uniquement sur le papier (...le document unique !).

Même le minimum légal (visite quinquennale de prévention) n'est pas respecté. L'Éducation Nationale serait-elle au-dessus des lois ?

M. MANUEL, C. DENIS, C. MATHIEU et R. PICOD

**Colloque
Évaluations
Pour qui ? Pour
quels usages ?
Pour quelle finalité ?**

mercredi 28 avril 2010
salle Victor Hugo

LYON

L'évaluation interroge, tant dans les pratiques de classe que dans les utilisations par l'administration ou les ministères successifs.
Le nouveau protocole d'évaluations nationales pour les CM2 et les CE1 a fait l'objet de critiques unanimes de la part de la communauté éducative.
Les résultats aux évaluations internationales ont été utilisés par le ministère pour justifier ses réformes.

Pour débattre, réfléchir et agir ensemble autour de cette question, le SNUipp organise un colloque décentralisé à Lyon.

Ce colloque est ouvert à tous : comme pour les précédents colloques nationaux décentralisés, il ne se limite pas au département du Rhône qui l'accueille. Les départements voisins sont notamment concernés.

Merci de vous inscrire au plus vite auprès de la section
(un co-voiturage sera pris en charge par le SNUipp).

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ouverte à tous, syndiqués ou non

Ordre du jour

- ❶ Actualité : formation des futurs enseignants, mouvement, direction d'école, RASED, paritarisme, évaluations nationales, frais de déplacements... ;
- ❷ Avenir des retraites ;
- ❸ Avenir du SNUipp 05 ;
- ❹ Syndicalisation ;
- ❺ Actions et mobilisations ;

**Prenons la parole !
Participez nombreux
aux infos syndicales !**

LETTRE A ADRESSER A L'IEN

Cachet de l'école

Madame ou Monsieur l'IEN

Conformément à la circulaire du 16 janvier 1985, je soussigné enseignant de l'école de vous informe que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp.

Le.....
À.....

Modalités de participation

Informez l'IEN de la circonscription rapidement.

NE PAS ATTENDRE LA DERNIERE LIMITE !!!

La représentativité du SNUipp ne souffre aucune contestation, vous pouvez participer à cette réunion en toute tranquillité.

Ce temps d'information syndicale sera pris sur les animations pédagogiques si l'information syndicale tombe un jour d'animation pédagogique ou ce temps sera déduit de la journée de solidarité ou du temps de concertation.

Pour la journée de solidarité, chaque école posera cette journée quand la demande sera faite par les IEN. Les collègues ayant participé aux infos syndicales ne se rendront pas dans les écoles le jour venu. Rien ne sert de faire coïncider les dates des infos syndicales et de la journée de solidarité !

RASED : le ministère répond aux interpellations !

Le ministère vient d'apporter un début de réponse aux inquiétudes exprimées depuis plusieurs mois par les organisations syndicales, les associations professionnelles et les parents d'élèves à propos de la situation des RASED.

Lors d'une audience qu'il vient de nous accorder, il s'est engagé sur plusieurs points :

- L'effectif global des postes RASED (E, G, Psychologues) sera maintenu à son niveau actuel. Le ministère n'exclut cependant pas des « ajustements » inter-départementaux,

et, plus vraisemblablement, intra-départementaux, notamment pour pourvoir en priorité les secteurs les plus en difficulté.

- La formation sera organisée selon des modalités qui devraient permettre à un maximum de candidats de pouvoir postuler (formation en présentiel, à distance...) sans remettre en cause le volume global d'heures de formation, afin de combler les postes vacants.

- Un groupe de travail sera mis en place pour examiner, départements par départements, l'implantation des postes et l'utilisation des moyens. Il aura également à charge la rédaction d'une instruction aux IA et Recteurs sur l'ensemble de ces points.

Le SNUipp continue d'exiger le rétablissement de l'ensemble des postes supprimés. Ces annonces constituent néanmoins un point d'appui, pour, dans les départements, s'opposer aux projets de nouvelles suppressions de postes envisagées par certains IA, et obtenir le nombre de départs en formation à hauteur des besoins. Le groupe de travail devrait permettre de vérifier, département par département, l'engagement du ministère.

Le SNUipp remettra, dans le cadre de l'action inter-syndicale et inter-associative, les lettres-pétitions signées au ministère, le 31 mars à 11h00. Une délégation sera reçue.

Le Secteur Educatif-ASH

Compte-rendu de la réunion du 15/03/2010 | Cahier des charges de la formation des maîtres

La DGRH et la DGESCO ont présenté un projet d'arrêté portant sur le cahier des charges de la formation des maîtres : il concerne l'organisation de la formation continuée, l'organisation des stages et reprend pour l'essentiel l'actuel référentiel de compétences actuellement en vigueur, du 28/12/2006.

Le SNUipp a d'emblée rappelé la demande d'abandon de la réforme il s'oppose au seul tutorat comme modalité unique de formation professionnelle. Il a précisé qu' « enseigner est un métier

qui s'apprend », que les enseignants doivent bénéficier d'une véritable formation professionnelle, que l'année de PE2 doit être maintenue ainsi que l'IUFM et le rôle des PEMF.

Nous avons critiqué dans ce projet de texte l'absence de mention du tiers temps de formation pendant l'année de stagiaire, la part congrue de l'Université (« peuvent être organisés ») alors que le décret PE prévoit l'obligation, l'opposition entre les compétences disciplinaires (1, 2, 3, 4 et 8) et professionnelles (5, 6, 7 et 9), l'absence de référence à l'IUFM, l'absence aux Maîtres-Formateurs.

Après des échanges vifs le ministère a annoncé qu'il présenterait une nouvelle écriture de cet arrêté.

Les points suivants devraient être intégrés :

- Le tiers temps pendant l'année de stagiaire
- Le rôle de l'université
- Suppression de la dichotomie entre ses compétences disciplinaires et professionnelles.
- Réintégration des formations différentes T1 et T2

Une réunion aura lieu prochainement sur la situation des PEMF.

Le ministère a également annoncé la mise en place d'un comité de suivi de la formation des stagiaires

Vous trouverez le projet d'arrêté et de cahier des charges de la formation sur le site du SNUipp 05.

samedi 28 novembre 2009

Des inspecteurs s'engagent contre la régression dans la formation des enseignants

Entretien avec Dominique Momiron, secrétaire général du Syndicat national des Inspecteurs, FSU.

Votre syndicat a pris position fermement contre la réforme de la formation des maîtres. Quels reproches lui faites-vous principalement ?

Cette réforme sacrifie sans vergogne la dimension didactique et pédagogique qui est inhérente à toute formation professionnelle au métier de l'enseignement. En fait, cette dimension se voit réduite à la formule suivante : la possession d'un savoir universitaire pointu dans une discipline universitaire, et 108 heures de stages avant le concours suffisent comme viatique pour enseigner de la maternelle au lycée. La formation vraiment professionnelle du métier n'apparaîtrait qu'après le concours, pendant l'année de fonctionnaire stagiaire en responsabilité, sur une base de 30 % de l'année, sans que l'on sache vraiment qui assurera cette formation.

Quand sera étudiée la bivalence disciplinaire des PLP de l'enseignement général ? Quand seront étudiées les disciplines scolaires absentes du cursus universitaire des futurs enseignants du primaire ? Qui se chargera de la formation professionnelle pour qualifier les professeurs de l'enseignement spécialisé ? Ces questions sont évacuées. Comme est évacuée la question du type d'enseignement que l'on veut promouvoir. Doit-on comprendre qu'il suffit à l'enseignant de posséder une érudition dans un

domaine et de transmettre son savoir aux élèves sur le mode déclaratif ? Doit-on comprendre qu'il suffit de répéter aux élèves en difficulté pour que leurs difficultés soient dépassées ? Ce n'est pas sérieux. On ne peut que constater : l'idéologie qui a présidé à cette réforme ne s'embarrasse pas d'une confrontation à la trivialité de l'enseignement scolaire, pas plus qu'elle ne se soucie de tout ce que les recherches nous ont appris sur l'enseignement. Visible-ment, une seule chose prédominait : détruire les IUFM, ainsi que tout ce que la recherche a pu mettre en évidence sur l'acte d'enseigner et sur les modalités d'apprentissage scolaire : c'est-à-dire ce qu'on appelle communément la pédagogie et la didactique.

Cet objectif, qui est soutenu par tout ce qu'il y a de plus réactionnaire en matière d'enseignement (c'est-à-dire les individus qui sont décorés depuis deux ans, reçus à déjeuner dans les palais de la République, et conviés comme experts dans toutes les commissions officielles), se conjugue évidemment avec un dogme majeur dans la politique mise en œuvre : réduire le nombre d'emplois de la fonction publique de l'État, réduire les crédits et les budgets publics.

Il y a là une logique et une cohérence dogmatiques que rien n'ébranle. Pas même la perspective de sacrifier l'avenir de notre système scolaire public avec des enseignants qui ne seront plus formés décemment à un métier qui devient de plus en plus difficile. Une difficulté liée aux évolutions récentes de notre société qui aspire à la fois à l'élitisme et à la réussite de tous. Tout cela est simplement évacué dans cette réforme.

Et parallèlement, la logistique arrêtée pour

les épreuves du concours, pendant la 2e année de master, qui est normalement consacrée à la recherche, va déstabiliser notre système universitaire en imposant que soit sacrifiée la préparation au concours, ou la recherche, ou les deux le plus vraisemblablement. Cette perspective inquiétante est balayée d'un revers de main stupéfiant d'inconséquence.

Quelles conséquences aura cette réforme pour les nouveaux enseignants et accessoirement pour les inspecteurs que vous représentez ?

Les nouveaux enseignants vont se trouver confrontés à un monde qu'ils seront censés maîtriser alors qu'ils n'en auront eu qu'une approche superficielle dans leur formation universitaire. Comment peut-on imaginer qu'il suffit d'un master pour être capable d'enseigner à l'école maternelle ou même au lycée ? Le choc risque de s'avérer douloureux pour les lauréats des concours, du point de vue psychologique, mais aussi professionnel. Ce sera aussi un traumatisme pour notre institution qui devra gérer des jeunes enseignants au sommet de la compétence universitaire, mais en grande difficulté pour enseigner aux élèves de l'école. On peut d'ores et déjà envisager une proportion non négligeable de démissions au cours de l'année de stage en responsabilité, ainsi qu'une proportion non négligeable de jeunes enseignants en grande difficulté alors même qu'ils auront la responsabilité d'élèves. Et je ne parle même pas de ces flots de stagiaires contractuels avant le concours, sans la moindre formation. Là aussi, les situations tendues sont prévisibles.

D'autre part, demeurent encore dans le flou les conditions du tiers temps de formation dite « continuée » ou d'adaptation à l'emploi lors de l'année de fonctionnaire stagiaire en responsabilité, après le concours. Qui l'assurera ? Aucun texte officiel ne l'explique sérieusement. Selon les sources, on évoque les moyens des recteurs et des IA-DSDEN, c'est-à-dire les corps d'inspection, les conseillers pédagogiques et les maîtres formateurs ; ou bien les "pôles universitaires délocalisés" que seraient devenus les IUFM (avec quels personnels ?).

Et puis il y a toute une série de questions logistiques qui n'ont pas été abordées et auxquelles il faudra bien apporter des réponses opérationnelles. Prenons le premier degré : sur quels emplois les IA-DSDEN assureront-ils les décharges des directeurs d'école à quatre classes, jusque-là assurées par des PE stagiaires de l'IUFM ? Comment organisera-t-on la chronologie de la formation continuée des nouveaux fonctionnaires stagiaires (un tiers de l'année scolaire) ? Qui assurera leur service d'enseignement pendant ce temps ?

C'est une évidence, tout cela a été évacué de la réflexion préalable aux décisions, par facilité afin de ne pas ébranler le volontarisme revendiqué pour mener cette réforme. Mais il faudra bien y répondre, et les réponses improvisées et bricolées sous la pression n'ont pas toujours la vertu qu'on est en droit d'attendre de notre système scolaire.

Et il est évident que les inspecteurs seront aux premières loges pour faire face à ce chantier invraisemblable d'improvisation et d'obstination idéologique aveugle. Enfin, il existe dans nos IUFM, des inspecteurs chargés d'un service partiel ou complet dans la formation initiale des futurs enseignants. Ils y apportent la richesse de leur point de vue d'experts de l'institution et de praticiens du terrain, dans un vrai partenariat avec les formateurs universitaires des IUFM. Que vont devenir leurs postes à la prochaine rentrée scolaire ? Le ministère

ne nous a jamais apporté de réponse concrète depuis que nous l'avons interrogé en juin 2008. Encore une fois, on verra bien. Mais où va-t-on ? Ce que nous savons, c'est que tuer les IUFM est une erreur majeure pour l'avenir de notre école.

Que peut-on faire actuellement, comment faire pression pour au moins limiter les dégâts ?

Malheureusement, toute l'histoire sociale de ces dernières années nous montre que seul un rapport de force manifestement défavorable à l'exécutif permet de lui faire réviser ses projets. La force idéologique de son positionnement est telle qu'il se joue du dialogue social de nos institutions. Les politologues et les sociologues observent d'ailleurs ces pratiques avec intérêt pour en comprendre les mécanismes.

Pour le moment, la réforme telle qu'elle a été présentée le 13 novembre dernier a suscité une indignation générale dans le monde associatif comme dans le monde syndical et dans les grandes institutions que sont la CPU et la CDIUFM. Les gens commencent à prendre conscience du potentiel de menace pour la qualité de notre école que ce projet de réforme porte en lui. Nous devons continuer à comprendre et à expliquer, avec détermination et envie de construire. Car il faudra bien, à terme, construire quelque chose qui sera un progrès, que cette réforme passe ou non en l'état. Le schéma proposé ne sera pas viable longtemps, sauf à se résigner à une décadence.

Une chose est certaine, la réaction de notre syndicat traduit les inquiétudes de l'immense majorité des inspecteurs, qu'ils soient syndiqués au SNPI, ailleurs ou pas du tout. Cette inquiétude s'exprime avec gravité dans toutes les conversations privées. Les plus anciens nous disent que c'est un retour aux années 1960 qui se dessine, quand on recrutait sans formation des milliers d'enseignants pour faire face au

baby-boom.

Par identité professionnelle, les inspecteurs ne sont pas des gens inconséquents ni des va-t-en-guerre systématiquement contre tout. Depuis les années 1960, ils accompagnent, en les traduisant dans la réalité vivante et opérationnelle, les réformes qui ont profondément changé notre système scolaire pour faire face à l'ambition de la démocratisation de la formation initiale de notre société. Mais là, tous sentent qu'il y a un point d'achoppement majeur. Sous un vernis théorique spécieux qui veut faire croire à une élévation du niveau de formation professionnelle, il s'agit là d'une véritable dégradation fondamentale de notre système scolaire. Et nous sommes aux premières loges par rapport à ce danger potentiel pour l'école fondatrice de notre république. Il y a un là un malaise certain. Nous l'exprimons solennellement.

Que peut-on faire pour que l'épreuve « un fonctionnaire éthique et responsable » ne soit pas une récitation politiquement correcte ? Et d'autre part, jusqu'où faut-il aller dans les propositions, celles-ci étant une forme de « caution » puisqu'on n'en tient guère compte, mais on fait semblant de les avoir « écoutées » ?

Votre question porte en elle sa réponse. Cette interview est-elle le lieu pour donner une consistance à une épreuve qui demandera au candidat de discourir sur une action en situation (agir en fonctionnaire de l'État de manière éthique et responsable) alors qu'il n'aura encore jamais été en situation de fonctionnaire ? J'aurais tendance à penser que non. Parce que j'ai aussi l'espoir que tout n'est pas fini.

Propos recueillis par Jean-Michel Zakhartchouk.

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?article6552>

Un enseignant des écoles sur deux en grève mardi 23 mars

Emploi, salaires, retraites, fiscalité plus juste : ces exigences communes aux salariés du public comme du privé sont présentes à tous les niveaux du système éducatif. De la maternelle au CM2, en passant par les RASED ou la direction d'école, en zone

rurale ou en ZEP, la préparation de la rentrée 2010 s'effectue avec moins de moyens, une politique éducative appauvrie qui résulte du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite et des réformes, particulièrement celle de la formation de maîtres.

Ce sont pour ces raisons que plus d'un enseignant sur deux était en grève mardi

23 mars dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le SNUipp demande au président de la république qui a annoncé un ralentissement des réformes en 2011 de geler dès 2010 la réduction du nombre d'enseignants et la réforme de la formation des enseignants et ce d'autant plus que le nombre d'élèves augmente dans le premier degré.



Plus nombreux, plus forts, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.